Partie Actions citoyennes, Inf’OGM 59

Par

Publié le 24/12/2004

INTERNATIONAL - Consumers International se mobilise sur les OGM - A l’occasion du Forum Mondial des Responsables de la Sécurité Sanitaire des Aliments, l’association “Consumers International” a lancé une nouvelle campagne contre les OGM et demande que la culture des OGM soit arrêtée jusqu’à la mise en place de règles internationales et que les avantages pour les consommateurs, agriculteurs et environnement soient démontrés. Cette campagne va notamment se focaliser sur quatre points : s’assurer que la nourriture issue d’OGM soit sujette à des évaluations rigoureuses et indépendantes, qu’elle soit clairement étiquetée, qu’une traçabilité complète soit mise en place et que les producteurs soient rendus responsables des dommages potentiels tant sur la santé que sur l’environnement.

RUSSIE - Nestlé utilisait bien du soja transgénique - Le 1er novembre 2004, la Cour d’Arbitrage de Moscou a rejeté la plainte de Nestlé contre le Collectif All-Russian Genetic Safety Association et a refusé la demande d’une contre-expertise. Ce collectif avait dénoncé l’utilisation d’ingrédients issus d’OGM dans les produits pour bébé vendus par Nestlé et d’autres industries agro-alimentaires (cf. Inf’OGM n°56) sans être correctement étiquetés. Le Collectif avait publié, le 3 juin 2004, la liste des produits incriminés avec le taux d’OGM présent. Le 17 juin 2004, lors d’une conférence de presse, les entreprises mentionnées, à l’exception de Valio et Nutricia, ont affirmé qu’elles n’utilisaient pas d’OGM en Russie. Nestlé avait alors porté plainte pour diffamation contre le collectif affirmant qu’il n’avait pas le droit de publier les résultats en question.
Communiqué du CIS Biosafety Alliance, 1er novembre 2004

Dans une lettre ouverte au Président Poutine, une trentaine de chercheurs, dont le Président du Conseil Scientifique de l’Académie des Sciences Russe, mettent en garde contre les risques liés aux OGM, tant au niveau de la santé que de l’environnement. “Cette lettre est imposée par la vulnérabilité grandissante de la sécurité biologique de la Russie”, notamment parce que “la Russie est devenue le lieu où les entreprises étrangères testent leur biotechnologie”. La lettre demande un moratoire sur l’utilisation d’OGM dans les produits pour bébé et sur dans les champs tant que leur innocuité n’est pas prouvée et qu’une loi sur la biosécurité élaborée. Cette lettre précise aussi que l’alimentation importée contient des OGM et qu’ils ne sont sujets à aucun contrôle.

AUSTRALIE - Le Réseau des Agriculteurs Soucieux (network of Concerned Farmers - NCF) dénonce, photos à l’appui publiées sur leur site, les conditions d’essais de colza transgénique menés dans le sud de l’Australie, notamment comme source de contamination du fait de l’inondation du champ. Le NCF note que le transport de semences “viables” par les animaux ou les inondations est une manière évidente de dissémination des OGM. Par ailleurs, “le gouvernement de l’Australie du Sud a admis que cet essai payé par les impôts a comme but la production

commerciale de semences”.

CANADA - Les producteurs se méfient des OGM et des brevets

Le 8 novembre 2004, le Canadian Food Inspection Agency (CFIA) publiait ses amendements à la loi sur les droits des sélectionneurs (Plant Breeders’ Rights Act) pour mettre en conformité la loi canadienne avec la Convention UPOV de 1991. Le syndicat National Farmers Union (NFU) a aussitôt dénoncé certains amendements : l’augmentation de la période des royalties (de 18 à 25 ans), le droit donné aux semenciers sur les récoltes des agriculteurs, le fait que les agriculteurs doivent prouver qu’ils ont payé les royalties - (auparavant c’était à l’obtenteur de prouver la falsification), l’abolition du droit de l’agriculteur à sauvegarder et réutiliser ses semences (auparavant la loi interdisait seulement la vente de variétés protégées), le fait de transformer le droit de sauvegarder et de réutiliser ses semences en privilège accordé à l’agriculteur. La NFU a donc décidé de mener une campagne contre ces amendements.

Lors de son 4ème congrès national, l’Union paysanne (UP) a déclaré vouloir se battre activement contre les OGM. L’UP entend rappeler au Premier ministre Jean Charest la promesse qu’il a faite (Cf. Inf’OGM n°56). L’UP souligne qu’en Europe, l’adoption d’une législation sur l’étiquetage des OGM a incité les entreprises à exclure les OGM de leurs recettes. L’UP a été fondée il y a plus de trois ans afin d’offrir une alternative à l’approche productiviste de l’agriculture industrielle, défendue notamment par l’Union des producteurs agricoles.

Le Comité sur les biotechnologies de l’Union des Producteurs Agricoles (UPA) vient de voter une recommandation en faveur “de productions exemptes d’OGM au Québec”, qui doit désormais être à approuvée par les membres du syndicat. “Nous proposons la mise en place d’un groupe de travail qui sera chargé d’évaluer [...] la possibilité pour le Québec de devenir [une province] sans OGM”, a expliqué Denis Couture, président de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec. Dans son rapport final, ce comité suggère également de prendre position “pour un étiquetage obligatoire des produits contenant des OGM. À condition que cela n’entraîne pas de coûts supplémentaires pour les producteurs”. Jusqu’à maintenant, l’UPA militait pour un étiquetage volontaire.
Le Devoir, 30 novembre 2004

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/partie-actions-citoyennes-infogm-59/